

12. Attendant avec impatience, hâtant par vos desirs l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux, et fera fondre les éléments.

13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera.

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, et que vous soyez purs et irrépréhensibles à ses yeux :

15. Et croyez que la longue patience dont use Notre Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée :

16. Comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers, détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures dont ils abusent à leur propre ruine.

17. Vous donc, mes frères, qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de ne point que vous laissiez emporter aux égarements de ces hommes sans loi et sans conscience, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grâce et la connaissance de Notre Seigneur et notre Sauveur Jésus-Christ. A lui soit gloire, maintenant, et jusqu'à un jour de l'éternité. Amen.

15. *Scriptis vobis.* Non croyez avec Baranuis, Bellarmin, Selmeron, et la plupart des commentateurs catholiques, que saint Pierre parla ici de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, où se trouvent précisément les mêmes recommandations (III, VI, X-XIII), et qui avait dû se répandre tout particulièrement parmi les juéo-chrétiens à qui saint Pierre écrivait.

16. *Quendam difficultatem intellectus.* Ces paroles se rapportent principalement aux Épîtres aux Romains et aux Galates, où saint Paul traite de la justification gratuite, de la foi sans les œuvres, parce que dès le temps des apôtres, les simoniens et les gnostiques abusèrent de ces passages. Rien ne condamne plus ouvertement que ce texte de saint Pierre la témérité des protestants, qui mettent les Écritures entre les mains de tous les fidèles, et qui prétendent qu'on n'a pas besoin de l'autorité de l'Église pour les entendre.

12. *Expectantes et properantes in adventum dei Domini.* Non expectantes modo, sed etiam cupientes adesse extremum illum diem iudicii. — *Per quem cœli ardentis solventur.* Vide dicta, n. 10. — *Talescent.* Liquecent; instar metalli in fornace liquati; hoc enim significat græcum τρωσκται.

13. *Novos vero cœlos.* Vel quoad substantiam, juxta dicta n. 10, vel potius quoad qualitates, quia erit lux luce sicut lux solis, et lux solis erit septemplex sicut lux septem dierum, et sit lassus, cap. 30, 28. — *Secundum promissa.* Epistola Iacobi, cap. 5, n. 17, legitur: *Ecce enim ego creo cœlos novos, et terram novam.* — *In quibus justitia habitabit.* Just et sancti, vel portio justitia.

14. *Immaculati.* Ab omni macula peccati. — *Inviolati.* Αποκατοι, irrépréhensibles. — *Et.* Ab eo cui nihil occidit. — *In pace.* Ut immaculati et irrépréhensibles pacem habeatis cum Deo et proximo, et peccato animo ac tranquillo mortem ad judicium expectatis.

15. *Longinquitatem.* Quia tandem tolerat vitam mortem, et adventum suum differt. — *Salutem arbitramini.* Existimate dirigi ad salutem vestram et malorum, ut scilicet respiciant. — *Scriptis vobis.* Vide ad Romanos, c. 2, n. 4, et ad Hebræos, c. 10, n. 36.

16. *In quibus.* *Et de,* dictis et scriptis; cum enim de deis sit masculinum, non potest referre epistolas, utpote feminini generis. — *Ad suam ipsorum perditionem.* Quia ipsa Dei verba et oracula violant et corrumpunt.

17. *Præscientie.* Præmoniti à me de periculo. — *Quosdam.* Cavete. — *Traducti.* Ad ducti, decipi. — *A propria firmitate.* Quam habetis in fide.

18. *In diem æternitatis.* In omnem æternitatem; quamdiu durat dies æternitatis.

PRÉFACE

SUR LES TROIS ÉPÎTRES DE SAINT JEAN.

I. De l'objet de la première Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de son intégrité. — 5. De la deuxième et de la troisième Épître de saint Jean.

4. Après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, saint Jean se retira à Ephèse, qui avait pour évêque le disciple et le compagnon de saint Paul, saint Timothée. Celui-ci reconnu dans saint Jean son autorité d'Apôtre et ne voulut gouverner son Église que sous sa direction.

D'Ephèse, le disciple bien-aimé alla prêcher dans les villes voisines, et sa juridiction s'étendit sur toutes les Églises d'Asie. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il en était le fondateur. Tertullien ajouta qu'il établit des évêques dans toutes ces provinces, et comme il survécut longtemps aux autres Apôtres, il est probable qu'il finit par y renouveler l'épiscopat.

Les premières hérésies se répandirent particulièrement dans ces Églises, et saint Epiphane dit que le saint Évangéliste y fut envoyé par l'Esprit-Saint pour les combattre. Ebon s'y réfugia en effet après la ruine de Jérusalem, et Cérinthe s'y retira et y fit de nombreux prosélytes.

Ces deux sectaires voulaient conserver les cérémonies de l'ancienne loi et consacrer en grande partie la mission de Jésus-Christ. Les ébionites ne voyaient en lui qu'un homme, et les cérinthes attaquaient l'union hypostatique des deux natures. Ils séparaient le Christ de Jésus, en faisant deux personnes. Ils considéraient Dieu comme un être relégué à une distance infinie de la création. Il était sorti de son sein une série décroissante d'êtres auxquels ils donnaient le nom d'Éons. C'était au dernier d'entre eux qu'ils attribuaient la création, et c'était aussi l'un d'eux qui était venu se reposer sur Jésus dans son baptême, mais il l'avait quitté pendant sa passion.

Les sectaires qui prirent le nom de gnostiques se croyaient en possession de toute la science et désaiguèrent ceux qui n'étaient pas de leur parti. Comme ils se figuraient que la matière était l'œuvre du mauvais principe, ils enseignaient que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable. Ils n'admettaient pas la rédemption du monde par le sang, et ils rejetaient l'Eucharistie et les sacrements. Ils avaient sur l'eau des théories difficiles à saisir, mais auxquelles saint Jean fait allusion. Leurs idées sur le mariage amenaient dans leurs assemblées les excès les plus révoltants, mais ils prétendaient qu'il n'y avait là rien de mal pour celui qui possède la véritable gnose ou la vraie connaissance de la religion. Enfin prenant sur la plupart des points le contrepied de la doctrine catholique, ils affectaient certains sympathies pour Cain et en général pour tous les personnages blâmés dans l'Ancien Testament.

Ce fut pour condamner toutes ces erreurs que saint Jean écrivit sa première Épître. Il ne l'adresse pas à une Église particulière, ni à un individu quelconque,

mais en général à toutes les Eglises d'Asie dont il avait l'inspection et dans lesquelles il avait remarqué le mal qu'il veut détruire. C'est pour ce motif qu'on ne lit au commencement ni inscription, ni salut, et qu'elle ne se termine pas par les recommandations et les bénédictions ordinaires.

Son but n'est pas de réfuter ces erreurs. Il l'a fait dans son Evangile. Dans cette Epître il se borne seulement à les signaler, et en les signalant il les stigmatise. Tout en disant aux fidèles ce qu'ils ne doivent pas croire, il leur fait sentir la supériorité de la doctrine catholique et leur rend manifeste la fausseté de l'enseignement contraire.

2. Il commence cette Epître comme son Evangile. Il établit d'abord l'incarnation du Verbe, et il en donne pour preuve son propre témoignage. Il n'annonce que ce qu'il a vu de ses yeux, que ce qu'il a touché de ses mains. C'est le Verbe qui est la vraie lumière, et ceux qui ne sont pas unis à lui marchent dans les ténébres. Il est venu nous racheter du péché. Ceux qui disent que le péché n'est pas un mal se font illusion et accusent Dieu lui-même de mensonge (ch. 1).

Jésus-Christ s'est fait victime de propitiation pour nous. Il est notre avocat, notre médiateur. Le véritable gnostique, c'est celui qui le connaît véritablement. Celui qui le connaît observe ses commandements. Le premier de ces commandements c'est de s'aimer les uns les autres. Ce commandement n'est pas observé dans le monde. Aussi le chrétien doit-il se tenir en garde contre le monde et ses convoitises, contre les antéchrists et leurs erreurs. La vérité est avec les apôtres et rien ne doit les en détourner (ch. 11).

Jésus-Christ est venu pour nous rendre semblables à lui. Il veut que nous soyons saints, comme il est saint. Nous ne devons pas croire ces hommes d'iniquité qui enseignent que le péché n'est pas un mal. Celui qui commet le péché est le fils du diable. Le fils de Dieu aime ses frères, il est dévoué, compatissant, et Dieu demeure en lui par son esprit (ch. 11).

Il importe de discerner le vrai docteur des faux prophètes, celui qui prêche la vérité de celui qui prêche le mensonge. Pour cela il suffit de voir quel est celui qui est du monde, et quel est celui qui est de Dieu. Celui qui enseigne les maximes du monde doit être rejeté. Il faut s'attacher à celui qui parle au nom de Dieu. Celui-là nous apprend à nous aimer les uns les autres (ch. 14).

C'est la foi en Jésus-Christ qui nous fait triompher du monde et de ses convoitises. Cette foi a pour elle le témoignage des trois Personnes divines qui attestent la rédemption du monde par le sang de Jésus-Christ. Elle nous montre que nous ne pouvons être sauvés que par notre union avec lui, et c'est pour ce motif que l'Apôtre termine sa lettre par les paroles les plus fortes contre l'apostasie ou le péché qui mène à la mort (ch. v).

Dans cette Epître il stigmatise, dit M. Lehir, les enfants du mensonge, en les marquant au front de trois ignominieuses notes faciles à lire. Ce sont des hommes qui se disent sans péché, qui pourtant n'observent point les commandements et qui n'ont point la charité fraternelle.

Les vrais enfants de Dieu se distinguent par trois caractères opposés. Ils ont recours au sang de Jésus-Christ pour se purifier, ils gardent ses commandements et ils s'aiment les uns les autres. Par cette voie ils arrivent au but que les gnostiques promettent et prétendent être réservés exclusivement à leurs seuls adeptes. Car, 1^o ils reçoivent le pardon de toutes leurs fautes; 2^o ils parviennent à la connaissance de Dieu le Père; 3^o ils triomphent de tous les esprits de malice qui s'opposent à leur marche vers le bien suprême, auquel ils s'unissent d'une union intime et éternelle. Tous ces avantages découlent de leur foi à Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, vrai Dieu incarné et mort pour le salut du monde (*Etudes bibliques*, t. II, p. 43).

3. On n'a rien de positif sur la date de cette Epître. Il y a quelques auteurs qui croient qu'elle fut écrite avant la destruction de la ville de Jérusalem par les Romains, par conséquent avant l'an 70. Ils n'appuient leur sentiment d'aucune raison sérieuse.

La plupart des commentateurs croient que saint Jean la composa sur la fin de sa carrière, lorsque la persécution de Domitien le sépara des Eglises d'Asie auxquelles il l'adresse.

Cette Epître suppose en effet qu'il était depuis longtemps au milieu de ces

chrétiens qu'il cherche à préserver de l'erreur. Les hérésies qu'il combat étaient déjà très-développées et le développement a demandé nécessairement un certain nombre d'années après le commencement de la prédication évangélique. Saint Jean n'a dû éprouver le besoin d'écrire à ces Eglises qu'il gouvernait qu'au temps de son exil, lorsque Domitien l'eût relégué dans l'île de Patmos.

C'est ce qui rend très-probable à nos yeux l'opinion de ceux qui veulent qu'il ait écrit là cette Epître. Sa date se rapporterait dans cette hypothèse vers l'an 96.

4. L'authenticité de cette Epître n'a jamais fait l'objet, dans les temps anciens, d'aucun doute. Tous les Pères de l'Eglise, tous les auteurs ecclésiastiques l'ont toujours attribuée, et sans la moindre hésitation, à l'apôtre des Évangélistes. « Parmi les écrits de saint Jean, dit Eusèbe, outre son Evangile, sa première Epître est admise sans contestation, comme elle l'a été par tous les anciens (*Hist. ecclési.*, lib. III, cap. 24). »

Elle n'a été rejetée que par les hérétiques qu'elle combat, les ébionistes, les céthiniens, les Cerdoniens, les marcionites et les allogènes qui ne pouvaient en parer les coups. L'auteur, dit la Bible de Venise, ne met son nom ni au commencement ni à la fin, et ne parle pas de sa personne dans tout le corps de la lettre d'une manière qui puisse le faire remarquer. Mais son style et sa manière de raisonner, ses principes, la charité dont il était plein et qui éclate de toute part dans cette Epître le font assez connaître. On y sent l'esprit de l'Apôtre bien-aimé.

Ces preuves extrinsèques et intrinsèques sont si péremptoires, que les rationalistes allemands les plus hardis, Berthold, Lücke, de Wetze et Ewald en ont reconnu eux-mêmes l'authenticité.

Mais de grandes discussions se sont élevées au sujet de son intégrité. Tous les protestants regardant aujourd'hui le verset 7 du chapitre v, comme une interpolation faite au texte de saint Jean, et ils prétendent que ce n'est pas l'Apôtre qui a écrit ces paroles : *Quantum tres sunt qui testimonium dant in celo : Pater, Verbum et Spiritus Sanctus ; et hi tres unum sunt.*

Luther l'omit dans sa version allemande, et les sociniens qui avaient un intérêt tout particulier à l'attaquer, le rejetèrent également. Depuis le commencement de ce siècle, les protestants et les rationalistes ont repris cette discussion, et ils ne font pas de difficulté d'affirmer que la chose est jugée.

Ce qui leur a fait attacher tant d'importance à cette controverse, c'est sans doute parce que le concile de Trente a décidé, sous peine d'anathème, que nous devons admettre avec toutes leurs parties tous les livres qu'il a insérés dans le canon des saintes Ecritures. Si quibus autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesiis Catholicis legit consueverunt et in veteri Vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperunt.... anathema sit (Concil. Trid., sess. iv, Decret. de can. Script.).

Le verset que cette décision de l'Eglise a authentiqué, a toujours été, de l'aveu des adversaires, dans toutes les Bibles depuis le IX^e siècle. La version qui est à l'usage des Grecs d'aujourd'hui, dit M. Glairo, aussi bien que celle dont se servent les Russes qui appartiennent à leur communion, le contiennent également. On le lit publiquement dans la liturgie des Grecs et des Latins. L'Eglise grecque a inséré ce témoignage de saint Jean dans ses rituels. Le *Lectio-naire* de cette Eglise, dressé au V^e siècle, le rapporte aussi, et il se trouve dans la profession de foi grecco-latine, rédigée au concile de Latran, sous Innocent III, concile auquel assistaient deux patriarches et plusieurs évêques grecs qui n'ont fait aucune réclamation. A priori, nous n'aurions dû pas être surpris de voir inséré ce verset dans leur profession de foi contre les erreurs de Cyrille Lucar. Mais on peut remonter bien plus haut dans l'histoire ecclésiastique, et on le verra encore admis et reconnu comme étant sorti de la plume de saint Jean. Car il a été cité au III^e siècle par Tertullien, au III^e par saint Cyprien, au IV^e par Phébaud d'Agon, au V^e par saint Eucher de Lyon et par plus de quatre cents évêques d'Afrique, dans le formulaire présenté à Hunéric, roi des Vandales, et dressé en concile, au VI^e par Cassiodore et saint Fulgence, évêque de Ruspe (*Introduction hist. et crit. aux livres de l'Anc. et du Nouv. Testament*, t. v, p. 233).

Ce verset d'ailleurs, comme le remarque Janssens, se lie sans effort à ceux qui le précèdent et à ceux qui le suivent, et il ne présente aucune apparence

d'interpolation. Il concorde au reste, en tout point, non-seulement pour le fond, mais presque par chacun des mots qui le composent avec d'autres expressions de saint Jean. Ainsi Jésus-Christ est appelé Verbe au chapitre 1, 14, de l'Évangile de saint Jean; au chapitre xv, 26, il est question des trois personnes de la sainte Trinité; au chapitre v, 37; viii, 18; x, 25, le Père rend témoignage de Jésus-Christ; au chapitre v, 36, Jésus-Christ rend témoignage de lui-même; et il est dit (chap. xvi, 13-15), que ces trois témoins ne sont qu'un.

Tout intérêt doctrinal se trouve donc écarté de ce débat; et l'affirmation des adversaires est loin d'être aussi décisive et aussi incontestable qu'ils le supposent.

Les deux autres Épîtres de saint Jean sont des lettres particulières.

La deuxième est adressée à une dame du nom d'Electe. Les commentateurs ont beaucoup discuté sur la signification de ces deux mots *Kurja* et *Eklekte*, et quelques-uns ont prétendu qu'il fallait les prendre dans un sens métaphorique et voir sous cette dénomination une Église chrétienne. Mais, comme l'observe Michaëlis, ce style serait trop figuré pour une lettre, et quoiqu'une semblable expression pût être admise dans une prophétie animée, elle conviendrait peu à la simple adresse d'une lettre.

Rien n'obligeait à s'écarter du sens littéral, nous croyons qu'il suffit de voir ici une lettre que l'Apôtre adresse à une mère chrétienne, pour l'engager à se sévérier dans la foi et la pratique du bien avec ses enfants, et les détourner tous des pièges que peuvent leur tendre les hérétiques dont ils étaient entourés.

La troisième est adressée à Gatus. Nous trouvons ce nom deux fois au livre des Actes. Il y est question d'un Macédonien qui accompagnait saint Paul (xx, 1), et d'un Gatus de Derbe qui était aussi un des compagnons du grand Apôtre (xx, 4). Saint Paul parle lui-même d'un Gatus qui vivait à Corinthe et qu'il appelle son hôte et l'hôte de toute l'Église (Rom., xvi, 23). Mais rien ne prouve que saint Jean ait écrit à l'un de ces personnages.

La lettre qu'il écrit est une lettre de recommandation en faveur de quelques prédicateurs qui devaient aller dans la ville que Caius habitait.

On est porté à croire que saint Jean a écrit d'Éphèse ces deux Épîtres, probablement vers le même temps. Mais à quelle époque faut-il les placer ?

La troisième ne nous fournit aucune indication, aucune conjecture à ce sujet. Dans la seconde, il est préoccupé des hérétiques et de leurs progrès, et c'est pour mettre Electe et ses enfants à l'abri de leurs menées qu'il leur écrit pour les avertir. Cette dernière nous porterait à croire que ces Épîtres appartiennent, comme la première, aux dernières années de l'Apôtre.

Elles n'ont été insérées dans le canon des saintes Écritures qu'après un certain temps, et c'est ce qui les a fait désigner sous le nom de *deutéro-canoniques*.

Comme elles ne traitaient pas de questions spéciales et qu'elles n'étaient adressées qu'à des particuliers, les Pères des premiers siècles n'ont pas eu l'occasion de les citer. Plusieurs ayant confondu Jean l'Évangéliste avec Jean, surnommé l'Ancien, dont on voyait le tombeau à Éphèse, il en est résulté des doutes parmi quelques auteurs, sur la canonicité de ces Épîtres. Ces doutes ont débouté à partir du IV^e siècle, et il est à remarquer qu'ils n'ont jamais été partagés par les écrivains dont l'autorité est la plus considérable. Ainsi saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Ambroise, saint Grégoire de Jérusalem, saint Augustin et saint Jérôme ont reconnu ces deux lettres pour être de saint Jean l'Évangéliste.

Le style est d'ailleurs, de l'aveu de tous les critiques, le même que celui de la première lettre. C'est le même point de vue, ce sont les mêmes expressions, et cette identité est si frappante, que les exégètes rationalistes, qui contestent si volontiers l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, reconnaissent que les objections que l'on a faites contre ces deux Épîtres sont absolument sans valeur.

PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Jean annonce de Jésus-Christ ce qu'il a vu et entendu. Le sang du Christ nous purifie de nos fautes.

1. Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod percipimus, et quod manus nostrae contractaverunt, de verbo vitae;
 2. Et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis vitam aeternam quae erat apud Patrem, et apparuit nobis;
 3. Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societatis nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu Christo;
 4. Et haec scribimus vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum;
 5. Et haec est annuntiatio quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis: a Quoniam Deus lux est, et tenebrae in eo non sunt ullae. [a Joan. 8. 12.]
1. Nous vous annonçons la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons entendue, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons touchée de nos mains; et que nous avons touchée de nos mains;
2. Car la vie s'est rendue visible; nous l'avons vue; nous en rendons témoignage; nous vous l'annonçons, cette vie éternelle, qui était dans le Père, et qui est venue se montrer à nous.
3. Nous vous prêchons, ce que nous nous avons vu, et ce que nous avons entendu, afin que vous entriez vous-mêmes en société avec nous, et que notre société soit avec Dieu le Père, et avec son Fils Jésus-Christ.
4. Et nous vous écrivons ceci, afin que vous en ayez de la joie, et que votre joie soit pleine et parfaite.
5. Or ce que nous avons appris de Jésus-Christ, et ce que nous vous enseignons de sa part, est que Dieu est la lumière même, et qu'il n'y a point en lui de ténèbres :

Cap. I. — 1. *Quod fuit ab initio*. Saint Jean affirme contre les hérétiques la réalité de l'Incarnation (1-4). C'est de ce dogme que découle notre union avec Dieu. Par cette union, nous n'étions pas seulement ici de la parole évangélique, mais du Verbe éternel qui est le principe de la vie naturelle et surnaturelle, dont saint Jean a dit au commencement de son Évangile: *In principio erat Verbum*.

2. *Et vita manifestata est*. La vie ou le Verbe éternel s'est rendu visible, en s'unissant à notre nature. Dans ce verset, saint Jean affirme tout à la fois la divinité et l'humanité du Christ.

3. *Ut et vos societatem habeatis nobiscum*. Le but de la prédication évangélique était, d'après saint Jean, la formation de l'Église, dont tous les membres unis entre eux par la même foi et les mêmes sacrements, ne forment qu'une seule et même société, qui est une elle-même avec le Père et le Fils, qui répandent en elle tous les dons de leur divin Esprit.

5. *Deus lux est*. Saint Jean répond ici aux prétentions des gnostiques, qui se disaient la lumière. D'après saint Jean, la vraie lumière est en Dieu, et elle ne peut se trouver que dans ceux qui sont unis avec lui.

Cap. I. — 1. *Quod fuit ab initio*. Junge cum eo quod sequitur, de verbo vitae, et sensus est: ipsum verbum vitae, quod fuit ab initio, annuntiamus vobis. In greco pro fuit est *erat*. — *Contractaverunt*. Cum dixit: *Palpatis et videte*, etc. — *De verbo vitae*. *Verbum vitae*. Actuum, c. 2, n. 17: *Effundam de spiritu meo, id est, spiritum meum* (Psal. 71, v. 10). *Debitur et de suo Arabia*, id est, aurum Arabiae. *Vocat verbum vitae*, id est, verbum vitae; *sicut enim, Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in seipso*. Joan., c. 3, n. 26: *Vel verbum vivificum; nam ut ipsemet Christus ait, Joan. 10, 2: Ego enim et vitam habeo, et abundantius habeo*.

2. *Et vita manifestata est*. Nam vita manifestata est, scilicet verbum, quod est vita. — *Et vidimus, et testamur*. Itaque nos, qui Christum vidimus, idonei testes sumus, nobiscum sempiternam vitam promulgamus. — *Vitam aeternam*. Christum, qui est vita aeterna. — *Quae et apparuit nobis*. Per incarnationem.

3. *Ut et vos societatem habeatis nobiscum*. *Koinoniam, communionem, communicationem in eadem fidei religione, et Ecclesia Christi*. — *Et societatis nostra sit cum Patre*. Nos vero una nobiscum cum Patre et Filio ejus Jesu Christo aeternam conjugamur.

4. *Ut gaudeatis*. In societate Ecclesiae Christi et Dei, ejusque bonis gratias que percipitis et gloriae quae percipiuntur in caelo. — *Et gaudium vestrum sit plenum*. In diebus magis augere et sit solidum et perfectum.

5. *Et haec est annuntiatio*. Id quod annuntiamus. — *Et tenebrae in eo non sunt ullae*. Tenebrae ignorantiae, erroris, aut peccati.